

Date de convocation
<b>9 décembre 2021</b>
Date d'affichage du compte rendu
<b>17 décembre 2021</b>
Nombre de conseillers
<b>En exercice : 15</b>
<b>Présents : 10</b>
<b>Votants : 12</b>

L'an deux mille vingt et un et le seize décembre, à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. LORRY, B. BAGET, C. CHUBURU, H. BEAUCULAT, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS SAINT GERME, G.CAMY.

A donné pouvoir : M. PULVINET à C.CHUBURU ; C. BERDUCQ à B.LORRY.

Etaient absentes excusées : A-L.POMME-CASSIEROU, V. LABORDE, M-C. LALANNE

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : Sandra LAPIQUE, secrétaire de mairie.

## DELIBERATIONS

### Vente camion:

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le moteur du camion FORD BENNE 7957 YF 64 des agents techniques ne fonctionne plus et qu'en raison de son coût important de réparation, de sa vétusté et de son état général, il a été remplacé par un véhicule neuf acheté chez CITROEN pour 35 700€ TTC sans reprise de l'ancien. Il informe de la proposition de rachat de l'ancien camion FORD BENNE 7957 YF 64 par le Garage Mendès, 1 rue du Pic du Midi, 64510 Boeil-Bezing, pour la somme de 3 000€ TTC et les invite à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre le camion FORD BENNE 7957 YF 64 au Garage Mendès pour la somme de 3 000€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables de ce dossier.

### Décision modificative n°7 : cession ancien camion :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de rachat de l'ancien camion FORD BENNE 7957 YF 64 par le Garage Mendès, 1 rue du Pic du Midi, 64510 Boeil-Bezing, pour la somme de 3 000€ TTC.

Une fois cette vente effectuée il convient de sortir de l'inventaire communal ce bien et pour cela d'effectuer des opérations d'ordres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante ;

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2313 (23) : Constructions	3 000,00	024 (024) : Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>3 000,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>3 000,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>3 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 000,00</b>
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

### Approbation rapport de la CLECT du 12 octobre 2021:

Le Maire informe le conseil municipal que tout transfert de compétence doit donner lieu à une évaluation des charges correspondantes par la Commission locale d'évaluation des charges transférées

(CLECT). Il précise que dans le cadre de la prise de compétence jeunesse par la Communauté de communes du Pays de Nay, la CLECT a été saisie pour procéder à l'évaluation du montant des charges transférées. Ses conclusions ont été arrêtées lors de la réunion du 12 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 12 octobre 2021 portant sur l'évaluation des charges transférées inhérentes à la prise de compétence jeunesse par la Communauté de communes du Pays de Nay ; et la révision consécutive de l'attribution de compensation tel qu'indiqué dans le rapport de la CLECT.

A Boeil-Bezing, le 17 décembre 2021

Le Maire,

Marc DUFAU

